



**Mairie de Recques-sur-Hem**

**75 rue de la Chapelle**

☎03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : [mairie.recques@orange.fr](mailto:mairie.recques@orange.fr)

Rédaction : D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet, S. Tanfin

**Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :**

**Lundi**  
14 h à 16 h

**Mardi**  
17 h à 19 h

**Jeudi**  
14 h à 16 h

**Vendredi**  
14 h à 16 h

### **RÉUNION DE CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2019**

**Excusés** : P. Boulanger, D. Henquez (pouvoir à S Bouffart), B. Vandembavière.

**Absent** : D. Péron ; **Secrétaire de séance** : C. Prudhomme.

#### **ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET SCOLAIRES**

Le mercredi après-midi ou le samedi matin, vous voyez évoluer sur nos terrains de football une multitude d'enfants et d'ados. Le RFC et ses bénévoles fournissent des activités attractives et très appréciées à nos jeunes, la municipalité leur en est très reconnaissante. Pour répondre aux besoins du club qui approche les 300 licenciés, M le Maire suggère le remplacement des installations précaires actuelles par des modulaires.

D'abord avec la création d'un second vestiaire plus une extension accolée ; soit au total 6 cellules pour une surface de 125 m<sup>2</sup>.

Remplacement ensuite de la buvette actuelle de 45 m<sup>2</sup> déjà à maintes reprises rapiécée.

Enfin création à proximité d'une aire de jeux (hand/basket) utilisable également par les scolaires.

L'estimation de ces 3 réalisations est de 168.500 €HT pour lesquelles nous pouvons escompter des subventions de l'ordre de 80 % (DETR, Département, FAFA, Fonds européens). Au final, ces installations reviendraient à environ 40 000 € pour la commune. A titre indicatif, un kilomètre de voirie en enrobés coûte 85 000 € à une commune. Après en avoir délibéré, le CM donne son accord à l'unanimité sur ces 3 projets et autorise M le Maire à lancer les appels d'offres, la demande de permis de construire et à solliciter toutes les subventions possibles dont celle qui suit.

#### **DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DU SYMPAC AU TITRE DES FONDS EUROPÉENS LEADER**

Il s'avère que nous pourrions prétendre à une aide de 40 000 € à la fin des travaux du paragraphe précédent. Le Conseil approuve cette demande.

#### **RECONFIRMATION DE LA DEMANDE D'AIDE DÉPARTEMENTALE POUR L'EXTENSION DE LA DÉFENSE INCENDIE :**

3 hydrants supplémentaires : 2 Rue basse, 1 Rue du Canon. Devis : 12 807,25 €. Pour la Rue du Canon, œla

est conditionné au remplacement de la canalisation d'eau au diamètre trop petit.

#### **RÉCEPTION DES TRAVAUX À L'ÉGLISE**

Le vendredi 27 septembre, nous avons réceptionné les travaux effectués à la toiture de l'église. Nous attendons les dernières factures (environ 20 000 €) pour solliciter rapidement le solde des aides promises (68 000€)

#### **ACCORD D'ACCEPTATION DES AIDES ET DEMANDE DE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR LES TRAVAUX EN COURS**

A l'unanimité le Conseil accepte les diverses aides octroyées pour l'Eglise, le vestiaire, la voirie, le merlon au terrain de football et sollicite le versement d'acomptes comme prévus dans la convention.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Travaux à la rivière :**

Des travaux sont en cours sur le nouveau tronçon de la rivière. Nous n'avons pas été prévenus de cette intervention et notre avis ne nous a pas été demandé. M le Maire donne lecture des remarques qu'il a adressées au Symvahem et à la DDTM. Il y déplore l'accumulation à de mauvais endroits de cailloux apportés pour constituer le nouveau lit de rivière mais cela ne serait apparemment pas traité. Or ceci est une grave erreur car ces amas modifient encore le tracé de la rivière à un point déjà très sensible au niveau du pont près de l'ancienne cordonnerie.

**Tout ce qui est réclamé est le lissage ponctuellement de ces quelques îlots de cailloux qui se fixent de plus en plus à cause de l'appui du pont et à cause de la croissance de plantes.**

##### **Devis reçus :**

Pour les 2 logements de fonction : ADLC : isolation et réparation : 4260 €. Geotherm : chauffage extension 3633,42 €. MJ menuiserie : remplacement fenêtres et isolation de murs : 4247,04 €.

Remplacement des abat-sons du clocher : réalisation locale par M. Christian Pette coût entre 800 et 1000 €.

### **Travaux extension vestiaire, phase 1, dépenses engagées :**

Nous ont été confirmées les aides sur le coût des travaux HT : 25% de DETR (Etat), 25 % du Département (FARDA), 20 % du FAFA. Selon les derniers pointages, il resterait à la charge de la commune environ 13 000 € y compris la part incompressible de TVA.

### **Travaux à venir, différés ou à prévoir :**

Différés : Réalisation chemin Druèze-Plouy, réparation berges au chemin des Neuves Rues. Remplacement progressif des radiateurs à église : une sollicitation l'an prochain d'une aide culturelle de la CCRA. Poteaux incendie comme prévu. Peinture derrière la chaudière à la mairie. Réparation voirie Rue du Membre.

A faire : Plantation autour du 2ème terrain de football et sur merlon. Pose de panneaux entrée CCRA et parc Naturel prévus dans notre PADD.

A prévoir : Abattage de 5 peupliers sur la montée vers la chapelle. Aplanir la terrasse avec le dépôt de terre de la Rue de la Baronne de Draëck. A été sollicitée la suppression de branches menaçantes toujours à la chapelle. Réduire 4 peupliers et un saule pleureur à la Résidence de la Hem. Dégager la visibilité rue du Plouy. Voirie Rue du Champ Maniez si constructions terminées.

### **Zones d'activités : précisions apportées par la CCRA :**

Celle de Nouvelle Eglise : 30 hectares. Celle d'Oye-Plage : 4,62 ha qu'il faudra compenser puisqu'elle est en zone humide par une superficie de 6.9 ha. Celle de St Folquin en contrebas de l'A16 : 1,8 ha. Celles d'Audruicq : 2,96 ha derrière Carrefour Market et moins de 1ha sur rocade face au dépôt de matériaux Big Mat. Celle de Muncq Nieurlet : 1690 m<sup>2</sup>.

Dans la zone d'activité de Zouafques, actuellement en travaux : 2 entreprises seraient intéressées.

### **FPIC :**

Comme il n'y a pas eu d'unanimité dans les délibérations municipales, la répartition libre n'est plus applicable et la répartition en droit commun s'impose. La CCRA percevra donc 310 236 € au lieu de 397 864 par contre toutes les communes percevront davantage. Pour Recques, cela passera de 15 005 à 18 389 €.

### **Pastille d'iode :**

Il a été porté à notre connaissance que certaines familles n'ont pas reçu le courrier les invitant à retirer ces pastilles. Si vous êtes dans ce cas, présentez-vous chez votre pharmacien avec un justificatif de domicile et il vous délivrera ces comprimés d'iode.

### **Ramassage des déchets verts**

Suite à une révision des marchés, dès la fin 2020, le ramassage des déchets verts ne s'effectuera plus qu'une fois par quinzaine du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars.

**OPAH.** Encore 70 possibilités d'aide à solliciter pour réaliser une amélioration de votre habitat.

### **Avertissement**

L'utilisation de poison pour détruire les rats et souris doit se faire avec d'innombrables précautions pour éviter de nuire aux humains et aux autres espèces animales. Ces recommandations sont d'ailleurs précisées sur les emballages par vos fournisseurs. Tout abus et négligence peuvent amener des poursuites à l'égard des utilisateurs peu scrupuleux.



### **Listes électorales**

Si vous avez élu domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques. Elles sont recevables en Mairie jusqu'au 7 février 2020 (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile) ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)